

# La plaine de Montesson

## Préserver le maraîchage en périphérie de la Métropole

**Jean-Pierre Pioger**

Délégué territorial Seine, aval-Yvelines,  
Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

**Valérie Danto**

Déléguée territoriale sur la plaine de Montesson, les vergers  
de Seine et la Haute Vallée de Chevreuse,  
Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

**Christelle Angeniol**

Responsable de la mission agriculture,  
Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

**Alioune Badara Dabo**

Doctorant Cifre à l'Agence des espaces verts de la Région  
Île-de-France et au laboratoire CNRS-Lavue  
de l'université Paris Nanterre

Insérée dans un méandre de la Seine, la plaine de Montesson est localisée dans les Yvelines, sur l'axe historique qui relie le Louvre à la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, en passant par l'Arc de Triomphe et l'Arche de la Défense. Sur place, le contraste est saisissant entre la verticalité des tours du quartier d'affaires et l'horizontalité de cette plaine agricole de quatre cents hectares. Située à moins de quinze kilomètres de Paris, elle est l'une des dernières « poches agricoles » de l'agglomération parisienne et contribue au maintien de sa ceinture verte. Les acteurs publics et privés de la plaine sont parvenus à se rassembler autour d'un objectif commun : la préservation des terres maraîchères historiques. L'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France<sup>1</sup>, qui veille aux équilibres ville-nature dans la région-capitale, a eu un rôle essentiel dans cette mobilisation.

**La terrasse de Saint-Germain,  
la forêt comme horizon depuis Montesson.**

Montesson (78), juillet 2006.

La plaine s'inscrit naturellement dans l'axe  
historique Le Louvre, Arc de Triomphe, Arche  
de La Défense et la terrasse de Saint-Germain.

**Une plaine maraîchère aux horizons urbains.**

Montesson (78), décembre 2013.

L'urbanisation grignote petit à petit la plaine sur  
les franges au nord et de façon plus mesurée  
au sud sur les communes résidentielles du Vésinet  
et du Pecq.



<sup>1</sup> Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région Île-de-France. Depuis plus de quarante ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.



## ***D'un paysage rural traditionnel à un paysage agricole périurbain protégé***

À la fin du Moyen Âge, la plaine vit en autarcie, avec de la polyculture, quelques vignes et arbres fruitiers, et de la chasse, déjà présente selon les cartes des Chasses du roi. Elle évoluera peu jusqu'en 1850. L'implantation de l'habitat se fait sur les points hauts pour se protéger des crues ou à proximité des ponts et des grands axes. Seul le village de Montesson se trouve au centre de la boucle, entouré d'espaces cultivés.

L'arrivée du train, en 1837, crée une forme d'attractivité et devient vecteur de développement de l'habitat dans le secteur. Le lotissement du Vésinet marque le début de l'urbanisation. La boucle de la Seine voit alors naître deux pôles urbains, un au nord et un au sud. La progression du logement pavillonnaire et la construction de l'autoroute A14 dans les années quatre-vingt-dix constituent les principales formes d'extension urbaine ; mais la présence de carrières souterraines, transformées en champignonnières, a limité l'urbanisation de la plaine, déjà accrue. Aujourd'hui, deux vastes espaces agricoles subsistent : une plaine centrale et une plaine « au-dessus de l'eau » en bord de Seine.

La plaine de Montesson constitue un lieu important dans la composition urbaine de l'agglomération parisienne et l'un des derniers poumons verts aux portes de Paris. Les premiers schémas d'aménagement régionaux (le Padog de 1960, le SDAURP de 1965, etc.) envisagent pour tout son urbanisation pour répondre aux besoins de logements. Cependant, à partir des années quatre-vingt, sa vocation agricole est réaffirmée. Le conseil régional la désigne comme secteur « d'intérêt régional à vocation agricole ». Les Schémas directeurs de la Région Île-de-France (SDRIF 1994 et 2013) et le Plan vert de 1995 confirment cette volonté de la protéger. Face à la poursuite de projets d'aménagement, l'État procédant à des acquisitions foncières, le rôle des acteurs « défenseurs » de la plaine, élus et société civile, avec l'intervention de l'AEV, a été primordial.

## ***Une action foncière déterminante pour la protection de la plaine***

Le foncier de la plaine est très morcelé et n'appartient que rarement aux exploitants. Plus de mille parcelles et plus de trois cents propriétaires (dont 60% ne possèdent qu'une parcelle) sont dénombrés.

Dans les années quatre-vingt-dix, des échanges fonciers s'effectuent entre l'État, la Région et le conseil départemental des Yvelines dans l'objectif de préserver les terrains agricoles et naturels. L'AEV acquiert les terres agricoles pour le compte de la Région en vue de limiter la spéculation et de maintenir l'activité maraîchère.

En 2000, dans la même perspective, la Région crée un périmètre régional d'intervention foncière<sup>2</sup> (Prif) en concertation avec la commune de Montesson. Il sera étendu successivement à celles de Carrières-sur-Seine et Sartrouville, portant sa superficie totale à 236 hectares. À partir de 2004, pour lutter contre le mitage et les friches, l'AEV engage plusieurs prospections foncières avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) d'Île-de-France. Cette démarche a permis d'acquérir une centaine



Depuis la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, vue sur la plaine de Montesson traversée par l'A14.

Saint-Germain-en-Laye (78), octobre 2020.

### **Une plaine rurale préservée.**

Montesson (78), juillet 2006.

L'action foncière de l'AEV et de ses partenaires permet de préserver des terres maraîchères historiques et de qualité.

<sup>2</sup> Un périmètre régional d'intervention foncière (Prif) est un espace naturel, forestier ou agricole, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, l'AEV et le conseil régional d'Île-de-France, qui doit rester naturel, forestier ou agricole. Il permet à l'AEV d'intervenir afin de préserver ces espaces.

de parcelles et de fixer un prix de référence des terres plus cohérent avec l'activité agricole.

Aujourd'hui, l'AEV gère les propriétés régionales qui représentent environ 30% de la superficie totale du Prif, soit 66,5 hectares. Ces terres sont louées à treize maraîchers. Sur les parcelles non régionales, l'AEV poursuit sa mission d'action foncière en partenariat avec la Safer, en préemptant des parcelles, notamment en l'absence de repreneur agricole.

En fonction de l'état des parcelles, soit l'AEV passe un bail avec un agriculteur, soit elle effectue des travaux de remise en culture : dépollution, démolition de bâtis illégaux, retrait de dépôts sauvages, etc. La contractualisation de baux ruraux pérennise l'activité des agriculteurs, qui peuvent ainsi investir sur le long terme.

En raison du foncier très morcelé, les exploitations de la plaine sont majoritairement de petite taille. Elles bénéficient de la proximité de la ville pour distribuer leurs productions (carottes, radis, prunes, mirabelles...). Les salades de la plaine représentent 20% de la consommation francilienne et 3% de la production française.

La mutation de l'économie maraîchère à partir des années quatre-vingt-dix a conduit les agriculteurs à délaisser des modèles d'exploitation uniquement tournés vers la production, au profit d'un système de commercialisation au plus près du consommateur. Ils pratiquent aujourd'hui la vente directe locale, alimentent en circuit court des restaurants gastronomiques et des hypermarchés de la région.

Au cours des dernières années, un agriculteur a converti cinq hectares de son exploitation en agriculture biologique, une première sur la plaine. La demande croissante des consommateurs pour des produits en circuit court issus de l'agriculture biologique fait évoluer les pratiques.

Les maraîchers de la plaine bénéficient, en plus de leur proximité avec les consommateurs, d'une excellente qualité agronomique des sols. Ces terres à dominante sableuse permettent une rotation des cultures et des productions diversifiées, offrant au regard des paysages multiples variant avec les saisons. Une exploitation maraîchère de Carrières-sur-Seine cultive ainsi jusqu'à quatre-vingts espèces et mille cinq cents variétés de fruits et légumes.

Sur la plaine, l'AEV intervient également auprès des agriculteurs et des riverains sur des sujets divers comme l'amélioration des franges (projets d'aménagements paysagers, de création



Vue sur les serres et sur La Défense.

Montesson (78), octobre 2014.

La proximité avec la ville permet d'écouler la production en circuits courts et d'offrir des produits locaux de qualité aux consommateurs franciliens.



Un air de campagne aux portes de Paris.

Montesson (78), avril 2014.

La plaine agricole offre un espace de respiration et des paysages de campagne au cœur de l'agglomération parisienne.

de cheminements...), la préservation des continuités écologiques ou la conciliation des usages. La bonne relation entre monde urbain et agricole est un enjeu essentiel dans cet espace périurbain. Pour cela, l'AEV articule son action avec celle des collectivités de situation, de l'association Plaine d'Avenir 78 et du syndicat des maraîchers. Les agriculteurs sont au cœur des discussions.

Un projet de classement en Zone agricole protégée (Zap) vise à garantir à long terme l'usage agricole d'un espace dont la préservation présente un intérêt général.

Ainsi, alors que les ambitions initiales des acteurs de la plaine divergeaient, entre urbanisation et préservation, ils se sont finalement rassemblés autour de l'objectif commun de maintien des terres agricoles en tant qu'espace de respiration et de production alimentaire de proximité.

### Un paysage d'enjeux

La plaine de Montesson, située au cœur d'une zone bâtie dense, offre l'intérêt paysager d'un espace ouvert à dominante agricole. Territoire du fleuve, elle s'inscrit, d'une part, dans l'axe de Paris-La Défense et, d'autre part, elle constitue un chaînon en lien avec d'autres espaces ouverts et naturels dont la Seine constitue l'armature principale. Elle a une valeur patrimoniale pour la boucle grâce à son histoire agricole et urbaine.

Ce site est au cœur des enjeux régionaux de développement et de maintien des grands équilibres. Les démarches prospectives s'orientent vers la préservation des vergers, souvent relictuels, souvenirs lointains d'un riche passé horticole de la vallée de la Seine.

L'accueil du public au sein des espaces de culture sera aussi un élément déterminant pour permettre une meilleure compréhension du monde agricole et un mieux-vivre ensemble sur ces espaces maraîchers périurbains.

## → LA PLAINE DE MONTESSON

- ❖ **Porteur de projet** : Agence des espaces verts de la Région Île-de-France.
- ❖ **Financeurs** : Région Île-de-France.
- ❖ **Entreprise de travaux** : Entreprises spécialisées dans la gestion de déchets et bureaux d'études spécialisés dans l'aménagement paysager.
- ❖ **Lieu/localisation** : Communes de Carrières-sur-Seine, Montesson, Sartrouville (78).
- ❖ **Échelle de réalisation** : Plaine agricole de Montesson (236 ha).
- ❖ **Date de réalisation** : Principalement depuis le début des années deux mille.
- ❖ **Coût du projet** : 17 500 €/an (moyenne sur les quatre dernières années).
- ❖ **Partenaires** : Les communes de situation (Montesson, Carrières-sur-Seine, Sartrouville), la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, le conseil départemental des Yvelines, les associations de préservation de la plaine (Plaine d'avenir 78, le Cadeb...), la profession agricole, la Safer d'Île-de-France, l'État...
- ❖ **Clé de réussite** : le travail de concertation et l'action partenariale.
- ❖ **Problème rencontré** : des volontés de spéculation foncière de la part des propriétaires des parcelles.
- ❖ **Défi majeur relevé** : l'obtention d'un consensus sur la préservation de la plaine de Montesson.
- ❖ **Un site internet** : [www.aev-iledefrance.fr/tous-nos-espaces-naturels-regionaux/espace-naturel-regional-de-la-plaine-de-montesson/](http://www.aev-iledefrance.fr/tous-nos-espaces-naturels-regionaux/espace-naturel-regional-de-la-plaine-de-montesson/)